

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> novembre 2021*

## **Rapport**

**de la commission de l'économie chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2018**

### **Rapport de M. Jean-Marc Guinchard**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de l'économie a traité de ce rapport en une seule séance, le 18 octobre 2021, sous la présidence de M. le député Serge Hiltpold.

Le procès-verbal a été tenu avec précision par M<sup>me</sup> Mathilde Parisi, que nous remercions.

### **Séance du lundi 18 octobre 2021**

**Audition de M. Patrick Schefer, directeur de la FAE, et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint, DEE**

Le président souhaite la bienvenue à M. Schefer et lui cède la parole.

M. Schefer relève que le rapport porte sur l'année 2018. Il présente d'abord le dispositif de soutien aux entreprises du canton et ajoute que le rapport d'activité 2019 a déjà été accepté, dans le cadre de la loi. Il aborde ensuite des chiffres au sujet de la FAE, en faisant part d'une subvention de 5 357 526 francs en 2018. Il relève que cette année se caractérise par passablement de rotation de personnel, avec 8,1 ETP alors qu'il y en a 11 en principe. Il relève qu'un trimestre a été réalisé avec un gestionnaire et un junior au lieu de quatre.

Un député UDC trouve que ce serait intéressant d'avoir un parallèle avec les chiffres actuels.

M. Schefer relève qu'il y a actuellement 9,5 ETP, et que la FAE n'a pas été dotée de davantage de moyens, dans le cadre du covid. Il passe ensuite aux résultats 2018.

M. Schefer aborde les prestations 2018, en relevant que l'on est aux prestations traditionnelles et qu'à cela s'ajoute un contrat de prestations mis au moment du franc fort et valable sur deux ans, permettant d'avoir ces prestations jusqu'à fin mars 2018. Au niveau des résultats 2018, il fait part d'un nombre record de demandes traitées, adressées au conseil. Il relève que, comme ils étaient moins nombreux à la FAE, ils ont moins traité de dossiers et se sont concentrés sur ceux ayant plus de probabilités d'être présentés. Il fait part d'une activité de conseil en financement d'entreprise, avec un volume important (15-20% de l'activité) qui porte sur du renseignement aux personnes et qui ne débouche pas sur du financement.

En termes de montant, M. Schefer relève que 16,2 millions de francs avaient été réalisés, en direct global. Il souligne que ce montant est à contrebalancer avec l'importante part de prêts directs faits en complémentaire par la banque. Il rappelle que la FAE avait, jusqu'à fin 2015, 8 millions de subvention. Il fait part d'une baisse drastique, avec une augmentation du volume d'activité. Il relève que la FAE a été forcée de réaliser des négociations avec les banques, afin de conserver la même cadence de soutien aux entreprises, avec des moyens plus limités. Il souligne que cela représente du travail supplémentaire pour la FAE, car elle doit procéder au cas par cas, et il ajoute que cela ne fonctionne pas dans toutes les affaires. M. Schefer relève que dans le même ordre d'idée la prestation fédérale est beaucoup plus utilisée. Il explique que la Confédération donne une garantie à hauteur de 65% et que la FAE ne couvre que 35%. Il ajoute qu'il y a d'autres contraintes car les critères ne sont pas les mêmes que les critères cantonaux, qui sont plus stricts que les critères fédéraux.

En termes de volume, M. Schefer précise que l'année 2018 était plutôt normale et légèrement plus basse que d'habitude.

En termes de secteurs d'activités soutenus, il fait part d'une certaine stabilité. Il relève que les chiffres présentés correspondent à 5-10% de ce qu'on voit chaque année. Il souligne que le but est d'avoir une logique similaire chaque année, mais que ces logiques sont évidemment discutables.

En termes d'impact, il relève un nombre d'emplois important. Il souhaite démontrer que les emplois soutenus sont de vrais emplois, avec un salaire moyen de 77 485 francs, ce qui constitue un vrai salaire permettant à un Genevois de vivre. Il relève que le revenu fiscal généré par les entreprises soutenues est relativement élevé, avec 22 millions de francs à mettre en

rapport avec la subvention de 5,3 millions accordée à la FAE pour ses activités.

En termes d'évolution, M. Schefer fait part d'une stabilité d'année en année. Il précise que, sur 2020, 398 entreprises ont été soutenues, pour un montant de 38,4 millions de francs, et relève qu'une grande partie de ce montant porte sur la prestation covid. Il ajoute que les engagements de la FAE augmentent d'année en année et que le montant de la subvention, lui, diminue. M. Schefer relève, en termes de prêts de fonctionnement, que la marge de manœuvre est relativement stable, avec un nombre de postes qui peut difficilement descendre. Il souligne que les moyens à disposition pour provisionner les risques sont un point plus délicat. Il précise que l'essentiel des prestations ce sont des cautionnements, c'est-à-dire que la FAE s'engage à rembourser le prêt bancaire, si la société n'arrive pas à le faire. Il explique que, pour ce faire, il faut faire une évaluation de risque chaque année, un provisionnement d'une part du montant qui sert à payer le montant de la garantie. Il relève que la garantie de l'Etat a été utilisée en 2020 pour la première fois de l'histoire de la FAE, car elle ne pouvait pas provisionner la totalité. Toutes les réserves ont été vidées, toutefois il manquait encore 10 millions de francs pour provisionner le solde, qui a été activé sur la garantie de l'Etat. M. Schefer souligne qu'un projet de loi sera déposé pour réaliser des adaptations, notamment en termes de garantie de l'Etat. Cette dernière avait été formalisée au démarrage de la FAE, quand il n'y avait que la prestation de cautionnement. Il souligne que la FAE a vécu depuis et que des discussions ont eu lieu au sujet de la garantie de l'Etat dans le but de mettre à jour cet aspect.

En termes de résultats financiers, M. Schefer n'a rien de particulier à signaler. Il relève que de l'argent est rendu chaque année à l'Etat sur les frais de fonctionnement, pour la même raison, il ajoute que, étant donné que de nombreuses personnes partent et que les procédures de recrutement prennent 6 à 9 mois, le budget n'est pas consommé pendant ce temps-là. Il relève que la FAE a systématiquement rendu autour des 300 000 francs à l'Etat ces dernières années. M. Schefer fait part d'un taux de perte plutôt stable. Il relève que le taux de perte brut correspond à chaque appel de fonds de la banque. Il souligne que le taux de perte net reste stable pour le moment, mais risque certainement d'exploser dans les années à venir. Il rappelle le critère de subsidiarité, en expliquant que la FAE soutient uniquement les entreprises qui ne peuvent pas se financer par elles-mêmes et travaille donc uniquement avec les entreprises les plus fragiles.

M. Loeffler aborde le chapitre « perspectives », sans s'y attarder. Il relève que la loi d'aide aux entreprises est analysée, étant donné que certains

éléments ne sont plus applicables. Il évoque notamment la reformulation du principe de garantie de l'Etat dans la loi.

Ensuite, M. Schefer fait part d'un délai de 7 ans sur certaines prestations et de 10 ans sur d'autres et ajoute que l'objectif est d'uniformiser ce délai à 10 ans sur l'ensemble des prestations, ce qui permettra de répartir les dettes sur une période plus importante.

Un député PLR relève que les prêts covid ont été augmentés à 7 ans par la Confédération.

M. Schefer relève que la FAE est déjà à 7 ans ferme, alors que la Confédération donne un délai de 7 ans prolongeable à 10 ans. Il relève que la prestation doit être similaire sur l'ensemble des cantons, toutefois elle ne l'est pas. Il évoque aussi d'autres critères, tels que la subsidiarité et la distorsion de concurrence, qui ne figurent pas dans la loi fédérale et qui poseront probablement problème un jour.

Le même député PLR cite l'enveloppe budgétaire qui avait été mise.

M. Schefer relève que la FAE avait des moyens de réserves, qui ont été entièrement épuisés. Il relève qu'en 2021, toutes les entreprises n'allant pas si mal ont toutes effectué le remboursement, ce qui fait que les statistiques d'emploi diminueront drastiquement en 2021. Il relève que, sans la garantie de l'Etat, la FAE aurait pris un risque important concernant les prêts covid. Il ajoute que les prêts covid avaient pour objectif d'aider un maximum d'entreprises et que des calculs quasi forfaitaires ont été mis en place pour les micro-entreprises, tant qu'elles n'avaient pas de situation de poursuite au moment de la demande.

Ce même député PLR aborde les nouvelles demandes. Il demande si le ratio de créativité d'entreprise pré- et post-covid reste identique.

M. Schefer relève qu'il est actuellement plus bas, car la FAE est moins sollicitée par des demandes qu'elle peut faire. La FAE a gagné de la visibilité et reçoit tout autant de demandes, mais beaucoup ne tiennent pas la route. Il relève que les volumes de prestations accordés cette année sont à environ 50% d'une année usuelle, car la situation est compliquée.

Le président demande si les auditionnés souhaitent apporter des compléments.

M. Schefer relève qu'il y a actuellement 30% des individus qui ne remboursent pas, ou mal, ce qui signifie que 70% effectuent les remboursements. Il évoque la responsabilité personnelle, qui est en discussion au sein du département.

Un député Ve demande pourquoi c'est le rapport 2018 qui a été traité lors de la présente séance.

Le président répond que le covid a été traité dans le vif du sujet en 2019. Il ajoute que cette commission a été au taquet en termes de mesures directes de soutien à l'économie et reprend à présent petit à petit son ordre du jour, en lien avec les auditions précédentes. Il souligne que la commission doit valider formellement ce rapport pour le mois de décembre.

M. Schefer relève que le rapport 2020 a été déposé.

### **Discussion interne**

Le président propose de prendre acte de ce rapport 2018.

Le président met aux voix le rapport 2018 :

Oui :	14 (1 UDC, 2 MCG, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 2 S, 1 EAG)
Non :	—
Abstentions :	—

**La commission accepte à l'unanimité de prendre acte de ce rapport.**

*Catégorie de débat préavisée : Extraits*

### **Conclusion**

Le rapport d'activité portant sur l'exercice 2018 n'a soulevé que peu de questions de la part des commissaires, qui auraient été plus intéressés de travailler sur le rapport 2020. En effet, ce dernier, dont on a appris qu'il était déjà déposé, aurait apporté un éclairage intéressant sur les activités de la FAE en pleine période covid et dans le contexte des aides allouées aux entreprises dans ces circonstances.

Le président a certes relevé que la commission avait siégé à de nombreuses reprises lors de séances de 4 à 5 heures afin de justement traiter des projets de lois en lien avec les aides covid octroyées aux entreprises, dans l'urgence, et que cela l'avait empêchée de porter à son ordre du jour d'autres objets moins urgents.

Il serait néanmoins opportun que ces rapports d'activité, de la FAE comme de la FTI ou de l'AIG, soient traités avec plus de célérité et en lien avec l'actualité.

Nous vous recommandons dès lors de prendre acte de ce rapport divers 1292-A.

# RD 1292

## Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour l'année 2018

Présentation à la Commission de l'économie  
du 18 octobre 2021



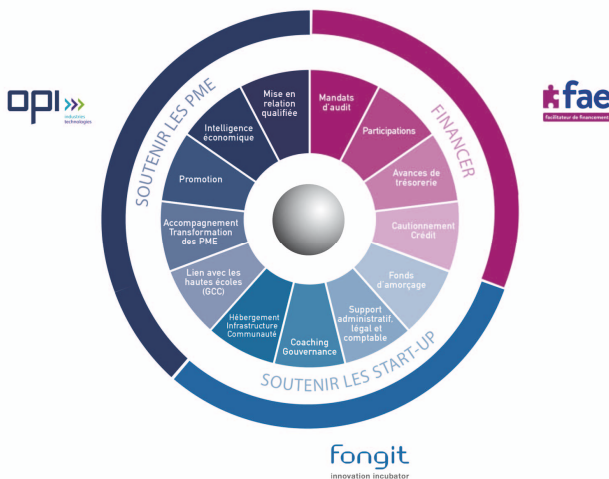
Département de l'économie et de l'emploi

## Plan de la présentation

- Présentation de la FAE
- Résultats 2018
- Perspectives
- Questions / Réponses

# PRÉSENTATION DE LA FAE

## Dispositif de soutien aux entreprises



## Présentation de la FAE

- Fondation de droit public;
- Capital de dotation de 30 millions de francs;
- Enveloppe de 10 millions de francs pour les avances de liquidités;
- Indemnité monétaire annuelle de 5'357'536 francs pour couvrir les frais de fonctionnement annuel;
- Garantie d'Etat à hauteur de 95 millions de francs;
- Mise à disposition du système de cash pooling de l'Etat;
- 8,1 emplois en 2018;
- Contrat de prestations pour les années 2016-2019.

## Prestations de la FAE

(état 2018)

- Cautionnement de crédits et leasings commerciaux;
- Prise de participations minoritaires;
- Financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
- Avance de trésorerie;
- Contribution aux risques de change (jusqu'à mars 2018);
- Antenne genevoise de Cautionnement Romand

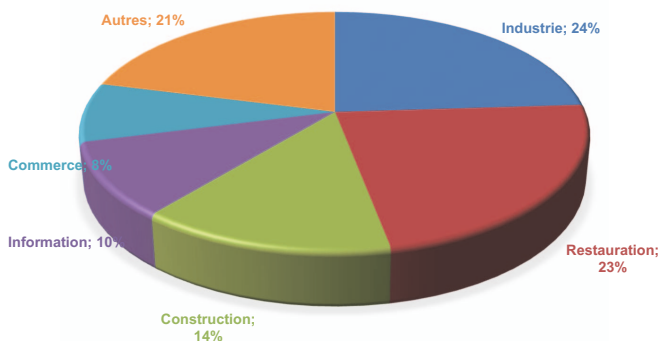


# PRÉSENTATION DES RESULTATS 2018

## Chiffres clés

- 94 demandes traitées
  - augmentation de 24% par rapport à l'année 2017;
- 16,2 millions de francs octroyés en 2018
  - baisse de 13% par rapport à 2017, mais une augmentation des prestations de 14%;
  - 13.9 millions de francs de cautionnement;
  - 800'000 francs de prise de participation;
  - 1,4 millions de francs d'avance de liquidités;
  - 100'000 francs de prêt "franc fort";
- Mandats d'audit/coaching
  - 100'000 francs attribués pour des mandats d'audits et de coaching

## Secteurs soutenus



## Impact pour l'économie genevoise

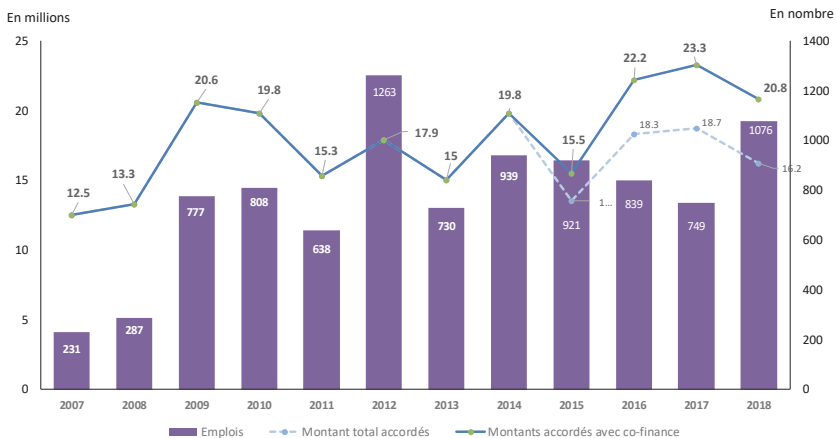
	2018	2017	2016
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS</b>	<b>7'218</b>	<b>1'822</b>	<b>1'758</b>
Nombre moyen de salariés par entreprise	14.40	12.48	13.95
<b>NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP</b>	<b>1'969</b>	<b>1'591</b>	<b>1'562</b>
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	12.79	10.90	12.40
<b>en milliers de CHF</b>			
<b>MASSE SALARIALE TOTALE</b>	<b>152'569</b>	<b>129'661</b>	<b>121'509</b>
Masse salariale moyenne par entreprise	991	888	964
Salaires annuels moyens par collaborateur ETP	77.4855	81.4930	77.7762
Cotisations sociales totales estimées **	24'411	20'746	19'441
Impôts totaux - entreprises	n/a	1'880	1'671
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	22'885	19'449	18'226
<b>TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS</b>	<b>22'885</b>	<b>21'329</b>	<b>19'897</b>

\* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse 82% en 2018, 89% en 2017 et 74% en 2016) et des comptes de résultat (taux de réponse 98% en 2017, 79% en 2016)

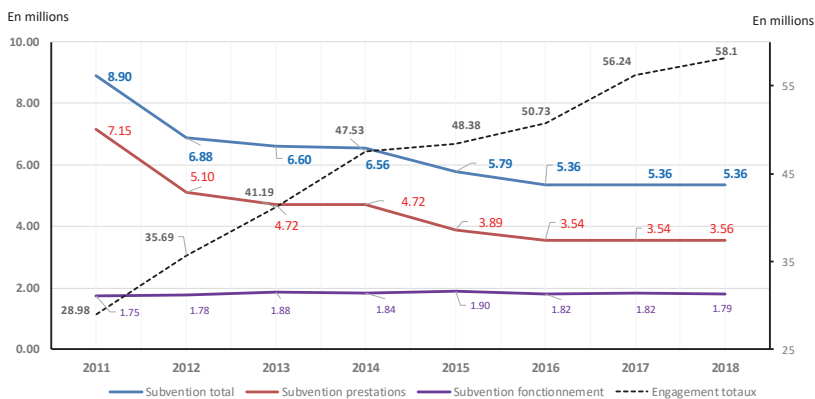
\*\* sur la base d'une cotisation estimée à 16%

\*\*\* sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15% de la masse salariale

## Evolution



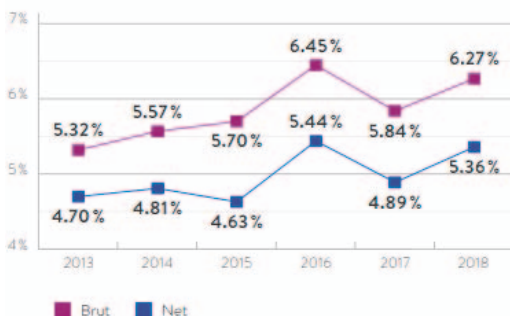
## Evolution des chiffres clés



# Résultats financiers

	CHF en 2018	Budget 2018 en CHF	CHF en 2017
<b>PRODUITS</b>			
<b>Subventions reçues</b>			
Subventions reçues de l'État de Genève	5'357'36.00	5'357'36.00	5'357'36.00
Subvention de fonctionnement à restituer	(2'991'35.59)		(3'381'824.41)
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES</b>	<b>5'058'400.41</b>	<b>5'357'336.00</b>	<b>5'019'353.36</b>
<b>Produits de fonctionnement</b>			
Taxes d'inscription	29'000.00	35'000.00	38'500.00
Rétroc. Cautionnement romand s/ frais études	109'700.00	88'000.00	90'380.99
Honoraires sur dossiers FAE	16'891.25		16'505.65
Perte sur débiteurs	(4'000.00)		(8'000.00)
Rétroc. Cautionnement romand - Frais d'avocats	5'578.12		16'177.00
Rétroc. Cautionnement romand - Prod. contentieux	3'543.60		7'888.89
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	11'400.00		10'200.00
Produits extraordinaires et financiers	5'272.15	33'000.00	1'653.70
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>177'385.12</b>	<b>156'000.00</b>	<b>173'306.23</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>Charges de fonctionnement</b>			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(11'400.00)	(12'000.00)	(10'200.00)
Charges de personnel	(1'253'132.10)	(1'583'000.00)	(1'309'926.80)
Loyer et charges	(135'513.30)	(138'000.00)	(136'674.36)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(970'474.9)	(53'000.00)	(5'617.27)
Charges d'administration	(49'517.89)	(81'500.00)	(57'010.78)
Communication	(103'225.96)	(47'000.00)	(36'652.22)
Autres charges d'exploitation	(18'412.79)	(37'500.00)	(23'042.16)
<b>TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(1'648'249.53)</b>	<b>(1'790'000.00)</b>	<b>(1'625'123.99)</b>
<b>COÛT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>(1'490'864.41)</b>	<b>(1'790'000.00)</b>	<b>(1'451'817.36)</b>

## Taux de perte

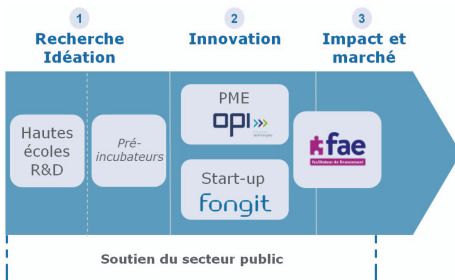


Brut: montant versé en appel de garantie à l'institut bancaire

Net: le montant prend en considération le montant récupéré par la FAE auprès du créancier

# PERSPECTIVES

## Bases du nouveau contrat de prestations 2020-2023 (L12496)



- Renforcement de la collaboration avec les hautes écoles
- Renforcement de la collaboration intercantonale

## Indicateurs clés 2020-2023

- Nombre d'événements de promotion (20);
- Durée moyenne d'instruction du dossier (1 mois);
- Durée moyenne du traitement des réclamations (15 jours);
- Nombre de prospects (250 par an);
- Nombre de dossiers évalués (100 dossiers);
- Nombre d'emplois soutenu annuellement;
- Nombre d'entreprises soutenues;
- Evaluation des risques.

## Simplification de la LAE

- Harmonisation des durées de remboursement;
- Introduction de la possibilité de faire recours;
- Modifications relatives à la garantie de l'Etat;
- Suppression des prestations relatives à la prise en charge partielle d'intérêts (disposition qui ne s'applique plus).

**Merci de votre attention**



Département de l'économie et l'emploi

**Questions/Réponses**



Département de l'économie et de l'emploi